



*A l'attention des étudiants*

Objet : procédure concernant les notes inférieures à la moyenne obtenues sur des EC\* qui se compensent au sein d'une UE ou d'un semestre.

**Le principe**

Vous renoncez à une compensation à la session 1 parce que vous souhaitez améliorer votre moyenne au rattrapage (session 2)

**Exemple** :

Si l'on suppose qu'une UE est composée de deux EC, vous avez obtenu 8 à l'EC1 et 12 à l'EC2, vous avez alors 10 à l'UE.

Votre EC1 est compensé et vous obtenez la moyenne à l'UE. L'UE et les deux EC sont acquis et donc capitalisables (acquis à vie). Vous n'êtes donc pas censé bénéficier de la session 2 (rattrapage).

Toutefois vous souhaitez quand même vous améliorer en passant le rattrapage (session 2), vous devez alors renoncer à la compensation à l'EC1. De ce fait, vous ne serez plus concerné par la session 1 mais par la session 2. Pour cela vous devez compléter ce formulaire et le déposer auprès de votre secrétariat pédagogique avant le jury de session 1 accompagné de votre e-relevé de notes (obtenu sur espace étudiant dans l'ENT).

Vous vous présentez à l'examen de l'EC1 de la 2<sup>ème</sup> session.

Si vous obtenez une meilleure note qu'à la session 1 ce sera cette note ci qui sera prise en compte pour le calcul de la moyenne SINON ce sera la note de session 1. Dans tous les cas, seule la meilleure note sera prise en compte.

\*Élément constitutif (Cours)